



21 ème TOURNOI DU PAYS DU VELAY

04 ET 05 JUIN 2022

REGLEMENT PARTICULIER

1) GENERALITES

- L'organisateur du tournoi est le Club de Badminton de Brives-Charensac CBBCHL43.
- Le règlement général des compétitions de la FFbad est applicable sur ce tournoi.
L'inscription et la participation au tournoi, suppose la pleine et entière acceptation de ce règlement.
- Le Comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou une partie du Règlement Particulier, en accord avec le JA, dans l'intérêt du tournoi.
- Le Juge Arbitre du tournoi est Véronique MARESCA
Le Juge Arbitre Adjoint est David ARNAUDIER
Leurs décisions sont sans appel.
Le GEO du tournoi est Kévin EYRAUD
- Le gymnase est Le Palais des Sports (10 terrains)
4300 Le PUY EN VELAY

2) LES JOUEURS

- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs, de Non-Compétiteur à N2, pour les Adultes incluant Minimes, Cadets, Juniors, Seniors et Vétérans. Au moment de leur inscription, les joueurs N2 et N3 peuvent se préinscrire sur 3 tableaux dans la limite des places disponibles et en respectant 8 matchs par jour et par joueur. (Licenciés dans des clubs affiliés à la FFbad, en règle avec celle-ci et en possession d'une licence pour la saison en cours.)
- Dates : -Samedi 04 juin 2022 : simples et/ou mixtes.
-Dimanche 05 juin 2022 : doubles.

Chaque participant ne peut s'inscrire qu'à 2 tableaux maximum, dans la limite de 8 matchs par jour (excluant la possibilité de s'inscrire à 2 tableaux le même jour), sauf pour licenciés classé N2 ou N3 où l'inscription aux 3 tableaux est possible.

- Les tableaux ouverts sont : SD, SH, DD, DH, DX
Les séries et têtes de série seront constituées et désignées selon le CPPH, à J-15 à la date du 21 mai 2022, par les organisateurs et les Juges Arbitres.
Dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128. Cas particuliers : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs ayant une cote strictement inférieure à :
 - 64 dans le cas de tableaux benjamins ou minimes
 - 32 dans les autres cas.
- Le nombre de joueurs est limité à 235, en cas de surnombre, la date d'inscription sera prise en compte.

3) LES MATCHS

- Les matchs se déroulent en auto-arbitrage.
- La compétition se déroule en phases de poules, **2 sortants par poule**, puis une phase d'élimination directe.
- Les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.
- Les horaires prévisionnels fournis par l'échéancier sont à titre indicatif, et peuvent être modifiés par décision du GEO et des JA.

Un joueur devant quitter le gymnase, le fera avec l'accord de la table de marque et les JA.

- Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom au 3eme appel dans un délai de 5 mn, sera déclaré WO sur son match.
- Le temps de repos entre 2 matchs est de 20mn (de la fin du dernier point du match précédent, au service du match suivant).
- A partir de l'appel de son nom, le joueur a 3 mn pour se préparer et s'échauffer, les volants doivent être testés en 1^{er} lieu.
- La feuille de score doit être remplie correctement et ramenée à la table de marque dès la fin du match.
- Les volants sont à la charge des joueurs.

Les volants officiels sont YONEX Mavis 500 pour les non-compétiteurs, et BABOLAT grade 3 pour les joueurs classés. Ils sont en vente à la table de marque si nécessaire.

- Un volant touchant le plafond, les panneaux de basket, les filins ou autre infrastructure au service, sera considérée une fois comme let. Il sera considéré comme faute pendant le jeu.

4) INSCRIPTIONS

- Le montant de l'inscription est fixé à :
 - 17€ pour 1 tableau
 - 20€ pour 2 tableaux
 - 21€ pour 3 tableaux
- Aucune inscription ne sera prise en compte sans règlement joint (chèque à l'ordre de CBBCHL43)
- Les fiches d'inscription sont à envoyer à :
MONTCHAMP Christelle
9 place de la Libération
43700 BRIVES CHARENSAC

Ou tournoiduvelay@gmail.com
- La limite d'inscription est fixée au Jeudi 19 mai 2022
- Le tirage au sort des tableaux se fera le 28 mai 2022

Aucun remboursement ne sera effectué après le tirage au sort, en cas de forfait non justifié.

Tout forfait sera à justifier auprès de la Ligue AURA de badminton

Sophie.bluy@badminton-aura.org, dans un délai de 5 jours après la date de début de compétition.

5) PROTOCOLE SANITAIRE

➤ Les normes sanitaires qui seront mises en place sur la période du tournoi, par le gouvernement, ou la préfecture ou la fédération de badminton, seront appliquées lors du tournoi. Elles seront communiquées lors de l'envoi des convocations.

Le fait de s'inscrire au tournoi, implique l'acceptation de protocole en vigueur.

Les juges arbitres se donnent le droit d'appliquer des sanctions auprès des joueurs, en cas de non-respect du protocole.